



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants,
d'éducation
et psychologues de l'Éducation nationale**

Affaire suivie par :

Véronique HEUDIER

Cheffe de la DPE 1

Tel. 02 31 30 15 50

dpe1-caen@ac-normandie.fr

Nadine BRETONNIER

Cheffe de la DPE 2

Tel. 02 31 30 15 16

dpe2-caen@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique
Normandie
168 Rue Caponière
14061 Caen Cedex

Caen, le 8 novembre 2021

Mario DEMAZIERES

Chef de la division des personnels enseignants,
d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale

à

Mesdames les inspectrices d'académie, DASEN,
du Calvados, de la Manche et de l'Orne,
Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
d'enseignement public du second degré
Messieurs les présidents des universités et directeurs
des établissements d'enseignement supérieur
Mesdames/Messieurs les directeurs et directrices de CIO
Mesdames/Messieurs les IA-IPR et I.E.N.
Madame la déléguée régionale de l'ONISEP
Madame la directrice du CNED
Mesdames et messieurs les conseillers techniques
et chefs de division

Objet : Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée scolaire 2022 : phase de mobilité inter-académique et mouvements spécifiques nationaux.

Réf :

- Lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2021 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports,
- Arrêté du 25 octobre 2021 relatif aux dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration - rentrée scolaire 2022,
- Note de service du 25 octobre 2021 relative aux règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - rentrée scolaire 2022,
- Note de service du 25 octobre 2021 relative à l'affectation des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon – rentrée scolaire 2022.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion, en matière de mobilité.

Le mouvement inter-académique des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale au titre de l'année 2022 est organisé selon les modalités décrites dans ces lignes directrices de gestion ministérielles qui ont été publiées au bulletin officiel spécial n° 6 du 28 octobre 2021.

La note de service ministérielle rappelée en référence vise à préciser les règles et procédures relatives à l'organisation du mouvement au titre de l'année 2022.



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants,
d'éducation
et psychologues de l'Éducation nationale**

Aussi, j'appelle votre attention et celle des personnels enseignants du second degré, des CPE et des psychologues de l'éducation nationale exerçant dans votre établissement sur les différents textes susvisés, qui fixent les dispositions relatives au mouvement national à gestion déconcentrée et qui sont à consulter par les personnels concernés.

Je vous rappelle que le mouvement se déroule en deux phases successives :

- la phase de mobilité inter-académique qui détermine l'académie d'affectation, le mouvement sur les postes spécifiques nationaux (SPEN) et pour la 1^{ère} fois cette année à titre expérimental, sur des postes à profil.
- la phase de mobilité intra-académique qui permet l'affectation sur un poste au sein de l'académie. Cette seconde phase fera l'objet d'une circulaire académique qui sera publiée en mars 2022.

Dans le cadre de la phase inter académique, **la saisie des demandes de mobilité se déroule du mardi 9 novembre 2021 à 12 heures au mardi 30 novembre 2021 à 12 heures (heures métropolitaines).** Ces demandes devront être formulées, sous peine de nullité, par l'outil de gestion Internet "**I-Prof**", rubrique "**les services/Siam**".

Les modalités pratiques de ce mouvement et le calendrier détaillé des différentes opérations sont précisés dans les fiches ci-après.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations auprès de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité, qu'ils soient en activité, en rattachement administratif, ou absents pour une période prolongée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Signé : Mario DEMAZIERES

- Fiche n° 1 : Le calendrier des opérations
- Fiche n° 2 : La phase inter-académique
- Fiche n° 3 : le mouvement spécifique national
- Fiche n° 4 : le mouvement sur des postes à profil
- Fiche n° 5 : demande de mutation au titre du handicap